

# Prendre conscience de l'impact des déchets

<http://www.univers-nature.com/actualite/prendre-conscience-de-limpact-des-dechets-dans-lenvironnement-68394.html>

Mars 2018

*Bien qu'on considère en premier lieu les déchets ménagers, domestiques lorsqu'on fait allusion de l'impact négatif de la mauvaise gestion des déchets sur l'environnement, les activités économiques, industrielles et la construction (BTP) détiennent la plus grosse part dans la production des déchets de la planète.*

Le secteur du BTP comprend diverses activités qui produisent une grande quantité de déchets : gravats, métaux, plastiques, bois ou encore déchets électriques et même parfois dangereux, on y retrouve tous les types de déchets. Une question légitime revient alors souvent en tête lorsqu'on évoque, par exemple, les chantiers de déconstruction et de réhabilitation qui génèrent la majeure partie des déchets du secteur. Comment sont gérées ces millions de tonnes de déchets et sont-elles traitées avec efficacité ? C'est l'interrogation à laquelle nous allons tenter de répondre dans cet article.

## **La loi sur la transition énergétique**

Le gouvernement a repris les mesures de l'Union Européenne et a fixé un objectif clair par le biais de la loi de transition énergétique. Il s'agit d'atteindre la part de 70 % d'ici 2020 dans [la valorisation et le recyclage des déchets inertes](#) et de 55 % pour les déchets non dangereux provenant de la filière BTP. On constate déjà une belle évolution puisqu'en 2008, seulement 49 % des déchets inertes étaient valorisés contre 61 % en 2014. Avec cet élan significatif, les progrès dus aux nouvelles technologies et l'utilisation des engins adéquats, les différents acteurs du BTP devraient facilement pouvoir atteindre l'objectif d'ici 2020 et même avant. Par ailleurs, d'autres mesures ambitieuses ont été prises dans le cadre de cette loi, nous aurons certainement l'occasion d'y revenir dans un futur article.

## **Les déchets inertes**

Les déchets qui sont les plus valorisés, directement en sortie de chantier ou sur le chantier, sont principalement des déchets inertes, c'est-à-dire, selon l'article R. 541-8 du code de l'environnement, « tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine ».

Presque 90 % des déchets de travaux publics sont inertes, il s'agit notamment de déblais, de béton, de briques, de tuiles et d'ardoises, de carrelages ou encore de faïences et de verres. Ils sont recyclés avec différentes méthodes. Tout d'abord le réemploi est privilégié quand cela est possible, ainsi, ces déchets peuvent servir en remblaiement par exemple, ou encore pour réaliser une assise de chaussée, ou le réaménagement d'une carrière. Aussi, les terres de déblaiement, si elles ne sont pas polluées, peuvent être réutilisées pour les travaux d'aménagements paysagers. De nombreux exemples de réemplois existent sur le chantier comme hors du chantier. La deuxième option est évidemment le recyclage. Acheminés vers des plateformes de recyclage, les déchets sont triés et peuvent être transformés en granulats par broyage. Ils seront utilisés comme des granulats naturels, cette action participe donc à la préservation des ressources naturelles.

Les déchets qui ne sont pas valorisables sont traités par des installations de stockage des déchets inertes (ISDI) qui doivent posséder les autorisations nécessaires à cet effet. À ce titre, elles sont définies comme étant des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et elles sont encadrées par la loi. Elles font l'objet de cette classification après la modification de la nomenclature des installations classées par le décret n° 2014-1501 du 12 décembre 2014 et qui a pris effet depuis le 1er janvier 2015.

Les déchets non inertes et non dangereux sont des déchets courant dans le secteur du BTP. Il s'agit, entre autres, d'isolants, de bois, d'emballages, de plastiques, de matières organiques et de divers métaux. Ils font l'objet du même traitement que les déchets ménagers habituels.

Les déchets dangereux sont, quant à eux, des déchets nocifs pour l'environnement et pour la santé humaine, ils doivent donc être gérés avec précaution. Nous pouvons citer, notamment, les déchets contenant des solvants tels que les peintures, les vernis, les colles et les mastics, les déchets contenant de l'amiante, les bois traités avec des substances chimiques, les accumulateurs (batteries), et tous les déchets contenant des résidus de substances toxiques et dangereuses.

### **L'organisation et les matériels appropriés pour une gestion efficace des déchets**

Les entreprises et les maîtres d'ouvrage sont de plus en plus responsables vis-à-vis de la gestion des déchets et du respect de l'environnement. Ceci est certainement dû, de prime abord, à l'évolution de la société sur ce sujet. Chaque individu est aujourd'hui bien plus conscient et informé de l'impact environnemental de ses activités qu'auparavant. De plus, de nombreux textes de loi viennent maintenant encadrer le recyclage et la valorisation des déchets. De réels efforts sont donc fournis afin de responsabiliser tout un chacun. D'autre part, les entreprises réduisent considérablement les coûts d'élimination des déchets en menant une politique écologiquement responsable et en organisant les chantiers autour d'un protocole régi par cette éthique. Les entreprises ont à leur disposition tout le matériel qui permet de trier les déchets directement sur le chantier. En donnant des consignes claires aux salariés, il est possible d'effectuer un tri qui réduira le coût de la gestion des déchets et qui permettra de les valoriser efficacement.

Le tri des déchets directement sur le chantier n'est pas obligatoire mais, comme nous venons de le voir, il permet à l'entreprise de faire des économies et, en mettant sur pied une organisation fiable, d'optimiser l'espace et le temps nécessaires au traitement et à l'évacuation de ces déchets. Ainsi, il suffira de mettre en place plusieurs bennes sur le chantier ou une benne compartimentée si l'espace manque et de les évacuer grâce à un camion porte-conteneurs ou un camion-benne. Les avantages écologiques sont considérables, puisque quand les déchets sont mélangés, ils ont un volume plus important, tandis que triés par catégorie, métaux, cartons, plastique, etc, le gain d'espace est considérable. L'évacuation des déchets s'en trouve donc optimisée, il y a moins d'allers et retours de [camions-bennes](#) et donc moins de carburants gaspillés. En vue de gagner de l'espace, il est également possible d'utiliser un [compacteur à déchets](#) ou une presse à balle, notamment pour tous les déchets non inertes et non dangereux. La presse à balle a l'avantage de réaliser un tri sélectif des ordures et de compacter les déchets en cube compact.

Pour les déchets inertes et surtout sur les chantiers importants, l'usage d'un concasseur mobile a déjà donné de très bons résultats, malgré sa corpulence qui nécessite le transport par un porte-char. Les matériaux obtenus peuvent ensuite être réutilisés directement ou évacués vers une plateforme de recyclage.

Pour les déchets volumineux et lourds, il convient de les évacuer aussi promptement que possible, dans ce cas, le camion-plateau chargé à l'aide d'une [chargeuse sur chenilles](#) est tout indiqué. Connaître [les différents matériels utiles à la gestion des déchets](#) est un bon point de départ pour limiter leur impact négatifs sur l'environnement.

### **Le traitement efficace des déchets : un geste pour l'avenir**

Le traitement des déchets se modernise et c'est une très bonne nouvelle ! En parallèle les fabricants de matériaux prennent aussi leur responsabilité à cœur en minimisant leur impact environnemental, notamment en fournissant des matériaux qui réduisent la quantité de déchets et la nocivité finale. Il est manifeste que la modernisation et les nouvelles technologies ont participé à concevoir des engins performants, afin de mener efficacement les différentes activités du BTP. Ces matériels ont contribué de près à l'avènement d'une attitude responsable concernant bon nombre de critères : la sécurité au travail, le respect de l'environnement, l'optimisation des travaux ou encore, l'efficacité et le rendement. Il faut

s'attendre à voir se démocratiser les attitudes écologiquement responsables, ce qui est et sera une des grandes fiertés de ce secteur d'activité.